

Légende

**Zones urbaines, dites zones U**  
 la zone UA de centre bourg ancien, comprenant :  
 - un secteur UMa ou des prescriptions spéciales s'appliquent (article 6, 7 et 10)  
 - un secteur UAl couvrant les vergers et espaces d'agencement qui accompagnent les habitations autour du centre bourg ancien  
 la zone UB à vocation principale d'habitat, mais où une mixité existe, correspondant aux extensions récentes du centre bourg. Elle comprend :  
 - un secteur UBa couvrant les zones principales groupées d'habitations du hameau de Bonnaisod  
 - la zone UBl ayant pour vocation d'accueillir ou accueillir les équipements publics (écoles, équipements) de la commune  
 - la zone UBr ayant pour vocation l'accueil d'activités économiques et notamment celles qui ne sont pas compatibles avec la proximité de l'habitat, englobant le site de la Minoterie.

**Zones à urbaniser, dites zones AU**  
 la zone AU1 couvrant des secteurs agricoles ou naturels de la commune, destinés à être urbanisés dans le cadre du PLU, à vocation dominante d'habitat  
 la zone AU2 couvrant des secteurs agricoles ou naturels de la commune ne disposant pas des équipements publics existants de capacité suffisante à sa périphérie immédiate, destinée à être urbanisée à terme, après évolution du PLU.

**Zones agricoles, dites zones A**  
 la zone A réserve à l'activité agricole. Elle comprend :  
 - deux secteurs Aa et Ab où les prescriptions architecturales en matière de construction à usage d'habitation diffèrent ;  
 - le secteur Aah, couvrant les zones humides de la zone agricole (et ses sous secteurs Azhe couvrant les étangs).

**Zones naturelles et forestières, dites zones N**  
 la zone N couvrant les secteurs naturels et forestiers de la commune, à protéger en tant que tels. Elle comprend :  
 - le secteur Ndh couvrant les zones humides du milieu naturel ;  
 - le secteur Nf correspondant à des espaces ou sont pratiquées des activités de sport et de loisirs de plein air ;  
 - le secteur Np recouvrant des espaces naturels de grand intérêt écologique (anciennes pelouses) mais qui sont en cours de transformation par enrichissement. La mission ou la mise en place de nouvelles activités pastorales pour stopper l'enrichissement est nécessaire.

- Limite de zones
- Emplacement réservé
- Exploitation agricole
- ★ Éléments de patrimoine (art. L.123-1-5-III-2° du CU) : Fontaines et lavoirs Murs en pierres
- Bâtiment d'habitation pouvant changer de destination (art. L.123-1-6-III CU)
- Secteurs affectés par le bruit

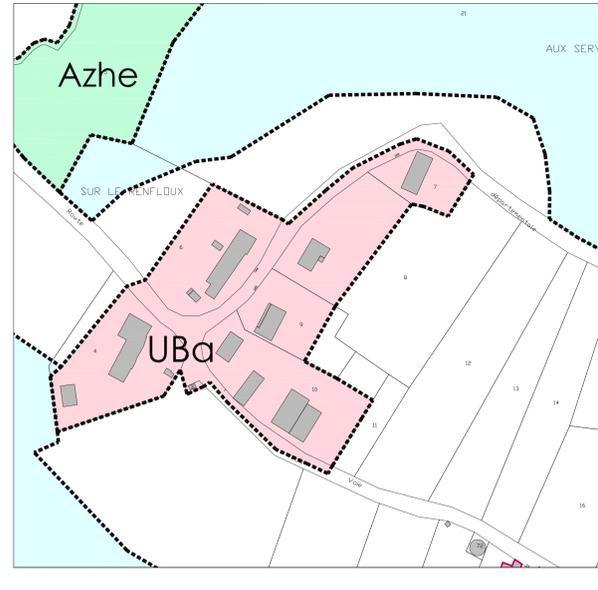
Secteurs soumis à des risques technologiques (pipelines Sud-Europe) (art. R123-11 CU) :  
 zone de danger très grave (DTG)  
 zone de danger grave (ZDG)  
 zone de danger significatifs (ZDS)

Certains secteurs de la commune sont soumis à des risques : se reporter à la pièce n°9 du dossier de PLU : "Secteurs soumis à des risques naturels et technologiques".  
 En application de la délibération prise le 21.09.2015, le Droit de Préemption Urbain (DPU) s'applique sur l'ensemble des zones U et AU du PLU.

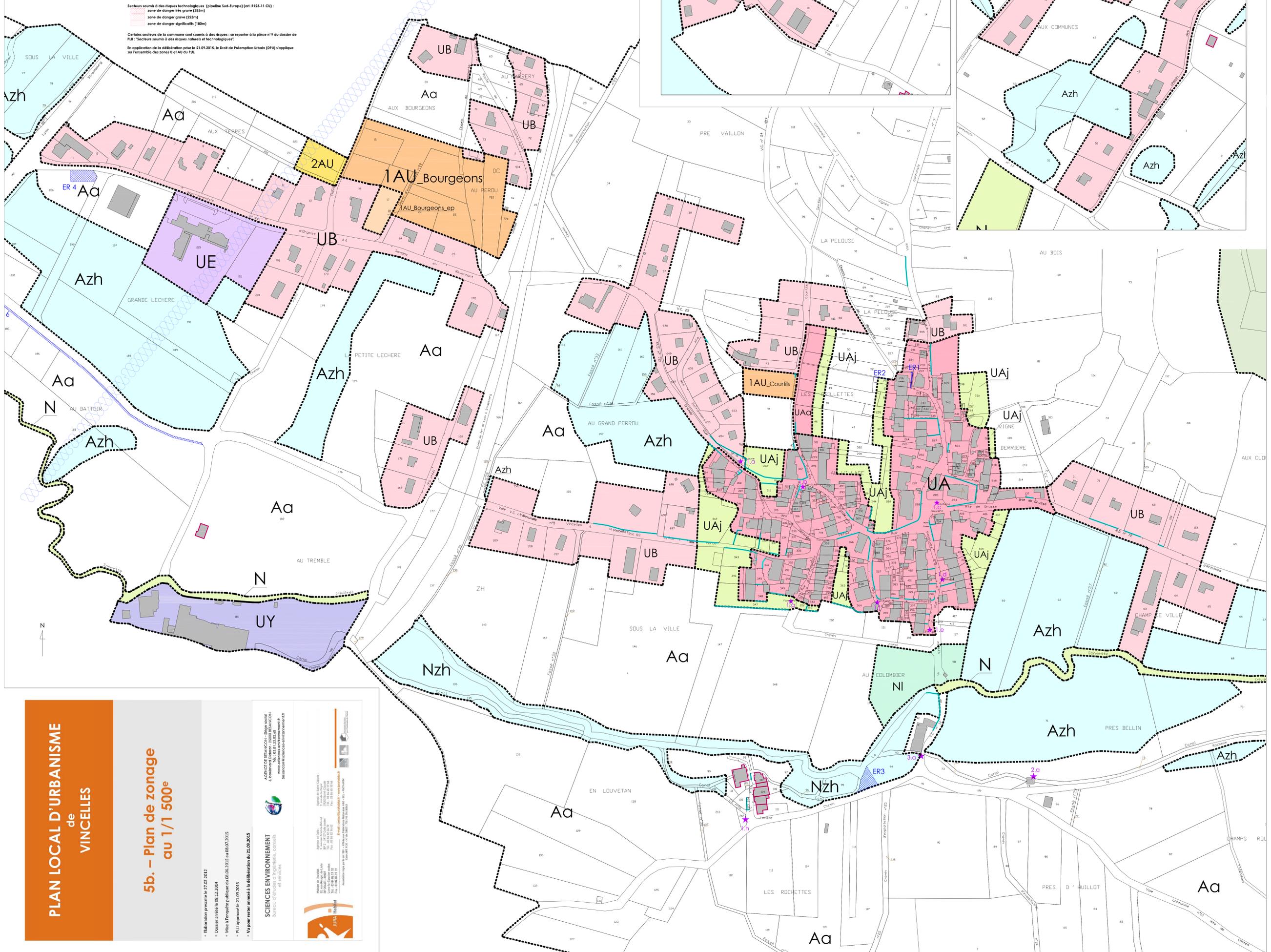
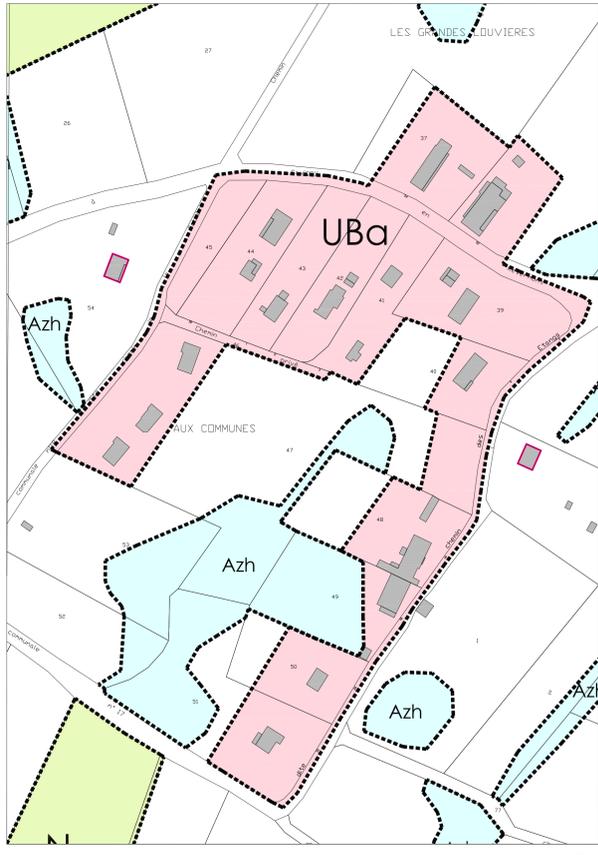
Liste des emplacements réservés

N°	Localisation	Objet	Commune	ZH	Surface m²
ER 1	Les Grillettes	Création d'un cheminement piéton	Commune	236	29,2
				231	35,1
				<b>Total ER 1</b>	<b>64,3</b>
ER 2	Les Grillettes	Création d'un cheminement piéton	Commune	251	6,0
				<b>Total ER 2</b>	<b>6,0</b>
ER 3	La Vendée	Création d'un accès (secours) à la rivière	Commune	94	343,4
				185	95,6
				<b>Total ER 3</b>	<b>439,0</b>
ER 4	Aux Terres	Création d'une aire de couverture	Commune	206	400,2
				<b>Total ER 4</b>	<b>400,2</b>
ER 5	Au Battoir	Aménagement du carrefour	Commune	200	71,1
				201	62,2
				<b>Total ER 5</b>	<b>133,3</b>
ER 6	Au Battoir	Elargissement de voie	Commune	183	113,8
				186	51,0
				187	413,2
				<b>Total ER 6</b>	<b>738,0</b>
				<b>Total ER</b>	<b>1 627 m²</b>

Zoom Bonnaisod - Sur le Renfloux



Zoom Bonnaisod - Aux communes



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
de  
**VINCELLES**

**5b. – Plan de zonage**  
**au 1/1 500e**

\* Elaboration prescrite le 27.02.2012  
 \* Dossier arrêté le 08.12.2014  
 \* Mise à l'enquête publique du 08.06.2015 au 08.07.2015  
 \* P.L.U. approuvé le 21.09.2015  
 \* Vu pour rester annexé à la délibération du 21.09.2015

**SCENES ENVIRONNEMENT**  
Bureau d'études et services

Agence de Développement  
 4, Boulevard Diderot - 33000 BORDEAUX  
 www.scenes-environnement.fr  
 bordeaux@scenes-environnement.fr

Membre du Syndicat  
 Agence de Développement  
 4, Boulevard Diderot - 33000 BORDEAUX  
 www.sdv.fr  
 01 33 33 13 13  
 01 33 33 13 13  
 Association pour la mise en œuvre de projets d'aménagement (A.M.P.A.)  
 10, rue de la République - 33000 BORDEAUX  
 01 33 33 13 13